

Les Actes du divin Auguste

Consigne : après avoir présenté le document, vous expliquerez et analyserez comment Auguste présente son œuvre politique et militaire.

Rerum gestarum divi Augusti, quibus orbem terrarum imperio populi Romani subiecit
Actes du divin Auguste, qui lui ont permis de soumettre la terre entière au pouvoir du peuple romain

I. Âgé de dix-neuf ans, j'ai levé une armée de mon propre chef et à mes propres frais, grâce à laquelle j'ai rendu sa liberté à la République qui était écrasé par la domination d'un parti. [...]

II. Ceux qui ont tué mon père, je les ai condamnés à l'exil selon une procédure légale pour les punir de leur crime, et quand plus tard ils ont porté les armes contre la République, je les ai par deux fois vaincus au combat. [...]

XXVI. J'ai repoussé les limites de toutes les provinces du peuple romain dont les nations voisines n'étaient pas soumises à notre pouvoir. J'ai pacifié les provinces des Gaules et des Espagnes, ainsi que de Germanie, celles que borde l'Océan, de Gadès à l'embouchure de l'Elbe. J'ai fait ramener la paix dans les Alpes, de la région qui est proche de la mer Adriatique à la mer Tyrrhénienne, sans faire subir à aucun peuple une guerre injuste. Ma flotte a navigué vers l'est sur l'Océan de l'embouchure du Rhin jusqu'au pays des Cimbres, pays où aucun Romain n'était allé auparavant ni par terre ni par mer. Les Cimbres, les Charydes, les Semnons et d'autres peuples germains de la même région m'ont fait demander par des ambassades mon amitié et celle du peuple romain. Sur mon ordre et sous mes auspices, deux armées ont été conduites à peu près à la même époque en Éthiopie et dans cette Arabie que l'on appelle heureuse, et des forces très importantes de ces deux nations ont été taillées en pièces au combat et de très nombreuses places fortes ont été prises. On est parvenu en Éthiopie jusqu'à la ville forte de Nabata qui est proche de Méroé. En Arabie, l'armée s'est avancée jusqu'au pays des Sabéens à la ville forte de Mariba.

XXVII. J'ai ajouté l'Égypte à l'Empire du peuple romain. Après l'assassinat de son roi Artaxès, j'aurais pu faire de la Grande Arménie une province, j'ai préféré, suivant l'exemple de nos ancêtres, faire remettre ce trône à Tigrane. [...]

XXX. Les tribus de Pannonie, que l'armée romaine n'avait jamais atteintes avant mon principat, ont été vaincues par Tibère Néron, alors mon beau-fils et légat ; je les ai soumises à la domination du peuple romain et j'ai ainsi reculé les frontières de l'Illyrie jusqu'aux rives du Danube. L'armée dace, qui l'avait franchi, fut vaincue et terrassée sous mes auspices ; ensuite mon armée, une fois menée au-delà du Danube, força les tribus daces à subir les ordres du peuple romain.

XXXI. Des ambassades de rois indiens qui, avant cette époque, n'avaient été vues près d'aucun chef militaire romain, m'ont été envoyées à maintes reprises. Ont fait savoir par le canal d'ambassadeurs qu'ils désiraient notre amitié, les Bastarnes, les Scythes, les rois des Sarmates qui sont en deçà et au-delà du fleuve Tanaïs, les rois albanien, ibère et mède.

XXXIII. Les nations des Parthes et des Mèdes ont reçu de moi des rois – les premiers de ces nations demandés par le canal d'ambassadeurs. Les Parthes reçurent Vononès, fils du roi Phraate et petit-fils du roi Orodès ; les Mèdes Ariobarzane, fils du roi Artavazde et petit-fils du roi Ariobarzane.

XXXIV. Durant mes sixième et septième consulats, après avoir éteint les guerres civiles, lorsque j'ai reçu du consentement de tous la direction des affaires publiques, le gouvernement de la République a été de mon fait transféré de ma propre puissance au pouvoir du Sénat et du Peuple romain. Pour marquer sa reconnaissance envers moi, le Sénat me décerna par décret le titre d'Auguste, [...].

Auguste, *Index rerum a se gestarum (Res gestae diui Augusti)*, I^{er} siècle.

→ <http://www.noctes-gallicanae.fr/Rome/Res%20gestae/Res%20gestae.htm>

→ <http://www.thelatinlibrary.com/resgestae1.html> (version d'origine)